

Les conclusions de la conférence furent dûment étudiées par le gouvernement du Dominion, et le 12 janvier 1910, au cours de la session 1909-10, Sir Wilfrid Laurier présenta à la Chambre des Communes un projet de loi pourvoyant à l'organisation d'un service naval pour le Canada. Ce projet de loi est maintenant à l'étude par le parlement du Dominion.

Projet de loi
du service
naval.

Le 13 mars Lord Strathcona offrit, par lettre au Ministre de la milice, de fournir une somme d'argent suffisante pour créer un fonds annuel de \$10,000, qui serait affecté à l'encouragement de l'entraînement physique et militaire dans les écoles publiques du Dominion. Cette offre patriotique fut acceptée avec reconnaissance, et quand elle fut communiquée à la Chambre des Communes, le 24 mars, un vote de remerciements à Lord Strathcona, proposé par le Premier ministre et appuyé par le chef de l'opposition, fut accepté à l'unanimité. Ce fonds sera administré par un conseil nommé le "Conseil Strathcona pour l'encouragement de l'entraînement physique et militaire dans les écoles publiques". Son Excellence le Gouverneur général et le Premier ministre sont respectivement patron et vice-patron de ce conseil.

Conseil
Strathcona
pour l'encou-
ragement de
l'entraîne-
ment physi-
que et militai-
re dans les
écoles
publiques.

D'après un rapport du Conseil de la milice il y avait, le 31 mars 1909, 176 corps de cadets placés sous la conduite et la surveillance du Ministère de la milice et de la défense. Ces corps comprenaient 288 compagnies, et plus de 11,000 membres enrôlés. Les autorités enseignantes s'intéressent de plus en plus aux corps de cadets affiliés aux écoles et s'efforcent d'en développer l'efficacité; un grand nombre de professeurs se font recevoir comme instructeurs. Le rang de lieutenant de milice, accordé aux professeurs compétents, paraît donner de bons résultats.

Corps de
cadets.

Sur l'invitation du président Roosevelt, un congrès international sur la conservation des ressources naturelles du continent de l'Amérique du Nord, fut tenu à Washington du 17 au 23 février. Les Etats-Unis, le Canada, Terre-Neuve et le Mexique étaient représentés par des délégués. Les délégués canadiens étaient l'honorable Sydney Fisher, l'honorable Clifford Sifton et le Docteur Henri S. Béland. Le congrès adopta une déclaration de principes touchant l'emploi, le développement et la conservation des eaux, des terres, des forêts, des minéraux et du gibier et recommanda l'établissement, dans chaque pays, d'une commission permanente qui serait chargée de la conservation des ressources naturelles.

Conservation
des ressources
naturelles.

Au retour des délégués canadiens, cette question fut soumise au parlement, et une commission de conservation canadienne, se composant de 32 membres, fut créée par une loi adoptée le 19 mai. Cette loi (chapitre 27) décrète que le Ministre de l'Agriculture, le Ministre de l'Intérieur, le Ministre des mines et les membres des neuf gouvernements provinciaux chargés de l'administration des ressources naturelles de leur province respective seront ex-officio membres de la commission et que vingt autres membres

Commission
de conserva-
tion pour le
Canada.